Grand Conseil du canton du Valais

Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

XIIIème Assemblée régionale Europe du 10 au 12 janvier 2000

Valais Crans-Montana

Documentation à l'intention des médias

L'APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie

(Assemblée consultative de la Francophonie)

Son mandat, ses objectifs

C'est à Luxembourg, en mai 1967, qu'a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association internationale des parlementaires de langue française (APF). Elle réunissait alors les délégués de 23 sections issues de parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe.

Tout en oeuvrant pour le rayonnement de la langue française, son premier objectif, l'APF se voulait le reflet et le témoin du pluralisme culturel des peuples de la Francophonie.

C'est lors de la XVIIe Assemblée générale de Paris, en juillet 1989, que l'APF est devenue l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, affirmant ainsi sa vocation à être l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie, telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français à Dakar en mai 1989.

Aujourd'hui, l'APF se veut le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la Francophonie. Aussi les chefs d'Etat et de gouvernement ont-ils décidé de reconnaître l'APF comme l'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice d'octobre 1993.

L'APF est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'information sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle engage et met en oeuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie.

L'APF entretient des relations régulières avec la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage et ses instances.

À titre consultatif, elle émet des avis et formule des recommandations.

Son organisation et son fonctionnement

L'APF émane des parlements et assemblées exerçant le pouvoir législatif ou y concourant appartenant à des Etats ou des communautés totalement ou partiellement francophones.

Elle se compose aujourd'hui de 59 sections.

Les organes de l'Assemblée sont :

- l'Assemblée plénière, réunie annuellement en session ordinaire ;
- le Bureau, composé de douze à dix-huit membres élus ;
- le Secrétariat général, sous la direction d'un Secrétaire général parlementaire ;

- les Commissions permanentes : Commission politique et de l'administration générale, Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, Commission des affaires parlementaires, Commission de la coopération et du développement ;
- les Assemblées régionales (Afrique, Amérique, Europe), responsables de la mise en oeuvre des objectifs de l'Assemblée dans le contexte particulier des régions.

Ses valeurs

L'APF veut contribuer au rayonnement de la langue française et au développement et à la connaissance réciproque des cultures et des civilisations des peuples qui en font usage. Son action dépasse largement ce cadre culturel. Aujourd'hui, elle vise aussi à favoriser la coopération et à renforcer la solidarité dans le respect du droit au développement et à promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de la personne, plus particulièrement au sein de la communauté francophone.

Sommaire

L'APF, Assemblée consultative de la Francophonie, se veut le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la Francophonie. Elle est aussi un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'information sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle a, à titre consultatif, la responsabilité d'émettre des avis et de formuler des recommandations à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage et à ses instances.

Comme ses objectifs visent à favoriser la coopération et le renforcement de la solidarité au sein de la communauté francophone ainsi que la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de la personne, l'APF a choisi, en s'inspirant du thème général du Sommet de Hanoi, de réfléchir sur le thème « L'Etat de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le développement économique ».

Convaincue du lien indissociable qui existe entre développement humain et démocratique et développement économique, l'APF a articulé sa réflexion autour de quatre axes qui en découlent et qui devraient, selon elle, guider l'action francophone dans les années à venir. Pour chacun de ces axes, l'APF offre dans le présent avis une perspective parlementaire et propose des pistes nouvelles de réflexion et des initiatives originales.

Afin de renforcer le processus de démocratisation, l'APF s'est penchée sur les missions préparatoires et les missions d'observation des élections pour lesquelles elle propose entre autres d'assurer un financement adéquat et d'en accroître l'impact grâce à une meilleure planification des interventions de la Francophonie. Au niveau du rôle des parlementaires dans le soutien des processus de démocratisation, l'APF démontre la place prépondérante que les parlementaires devraient avoir et suggère quelques idées afin de tirer davantage de bénéfices de leurs participations. S'agissant de l'Observatoire francophone de l'Etat de droit, de la démocratie et de la paix, l'APF en constate l'importance et propose même un élargissement de son mandat. Enfin, par l'organisation d'une conférence parlementaire sur le bilan de la démocratisation en Afrique, l'APF se propose d'enrichir la réflexion sur cet enjeu d'importance pour la Francophonie.

Pour renforcer le processus de prévention et de règlement des conflits, l'APF propose des mesures afin d'accroître la vigilance et pour instaurer des mécanismes de pré-alerte. De plus, elle démontre qu'il est possible, grâce à la coopération entre parlementaires, de contribuer à la mise en place des institutions et des coutumes politiques qui peuvent permettre d'éviter les conflits au sein d'une société.

Comme moyen pour renforcer les échanges économiques, l'APF apporte son avis et ses suggestions afin de favoriser le développement d'un espace économique francophone et suggère comme première étape devant mener à l'édification d'un marché plus global une approche graduelle visant des réalisations concrètes immédiates et portant sur les champs traditionnels de coopération de la Francophonie, soit la langue et la culture. Constatant la diminution des ressources consacrées à la coopération et à l'aide au développement, l'APF s'est penchée sur le modèle de la coopération décentralisée et l'a retenu comme un mécanisme adapté et efficace dans un tel contexte mondial. Elle propose dans ce sens des mesures qui pourront permettre d'en favoriser le développement et démontre la contribution concrète sur le terrain que peuvent apporter les parlementaires.

Afin de renforcer la communication et l'échange d'information et des connaissances, l'APF propose la mise en réseau des parlements de la Francophonie après en avoir démontré les grands avantages et détaille la forme que sa participation devrait avoir. Une mesure concrète proposée par l'APF dans ce sens est qu'une ligne budgétaire du Fonds francophone pour le développement des inforoutes soit réservée à l'APF pour la mise en réseau des parlements du Sud.

Enfin, l'APF a tenu à aborder la situation en Afrique centrale, qui constitue une de ses préoccupations constantes. Face aux conséquences humaines, économiques et politiques dramatiques de ce problème, l'Assemblée consultative de la Francophonie a voulu, encore une fois, rappeler à la communauté internationale son devoir moral. Elle a également renouvelé sa demande pour que le Conseil de sécurité des Nations unies prenne les mesures d'urgence appropriées et pour que soit organisée une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement dans la région. En conclusion, l'APF appelle la Francophonie à se prononcer avec force et détermination sur cette situation et à exiger la création d'une commission internationale d'enquête.

61 parlements représentés à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

47 sections au sein des parlements des États et communautés suivants :

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo*, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Jersey, Jura, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Manitoba, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Pologne, Québec, République Démocratique du Congo*, Rwanda*, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Suisse, Togo, Tunisie, Val d'Aoste, Vanuatu, Vietnam.

14 sections associées :

Albanie, Alberta, Andorre, Bulgarie, Hongrie, Île-du-Prince-Edouard, Louisiane, Maine, Moldavie, Parlement européen, Roumanie, Valais, Genève, Vaud.

^{*}Section provisoirement suspendue

Le programme de la 13^{ème} assemblée de la Région Europe

à Crans-Montana (Valais)

Assemblée parlementaire de la Francophonie

XIIIème Assemblée régionale Europe

Projet d'ordre du jour

- I. Adoption de l'ordre du jour
- II. Allocution d'ouverture : Mme Marie-Paule Zufferey-Ravaz,

présidente du Grand Conseil du canton du Valais

- M. Yves-Gérard Rebord,

président de la section du Valais et premier

vice-président du Grand Conseil du canton du Valais

- M. Jean-Jacques Rey-Bellet,

président du Gouvernement valaisan

- III. Allocution d'ouverture et rapport d'activités de M. Philippe Charlier, chargé de mission Europe :
 - Intervention des sections
- IV. Intervention de M. Jean-Loup Dherse, ancien vice-président de la Banque Mondiale: "L'éthique ou le chaos"
- V. Communication d'un expert sur un thème relatif à la promotion du français dans le monde
- VI. Installation des Bureaux des Commissions

Travaux en Commissions:

Commission I: - La Francophonie dans les PECO (pays d'Europe centrale

et orientale)

- État des lieux

- Perspectives de coopérations décentralisées dans le cadre de la Francophonie (jumelage, coopération scolaire et

universitaire, etc...)

- Rapporteur : France

- Discussion

- Adoption d'une résolution

Commission II : "La contribution des Parlements au développement

économique"

- Rapporteur : Valais

- Discussion

- Adoption d'une résolution

VII. Audition de M. R. Dehaybe, administrateur général de l'Agence de la Francophonie sur "Les programmes de coopération de la Francophonie en Europe. Bilan et perspectives" :

- Discussion

VIII. Audition de M. le Président de l'Agence universitaire de la Francophonie : "Les programmes de coopération de l'AUF en Europe. Bilan et perspectives".

- Discussion

IX. Édition 2000 du "Tableau descriptif des institutions des sections de la Région Europe":

- Discussion

- X. Élection du candidat chargé de mission Europe et du secrétaire de la Région
- XI. Divers
- XII. Allocution de clôture de M. J. Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF
- XIII. Lieu et dates de la prochaine assemblée régionale

Assemblée parlementaire de la Francophonie

Région Europe

Programme de la XIIIème Assemblée régionale Europe (Valais - Crans-Montana du 9 au 12 janvier 2000)

PROGRAMME

Dimanche 9 janvier

Arrivée des délégations

Un accueil est prévu en gare de Sion ainsi que le transfert vers les hôtels.

19h.00

Réception d'accueil offerte par la section de la communauté française de Belgique à l'Hôtel Excelsior à Crans

Lundi 10 janvier

9h.45

Ouverture solennelle de la XIIIème Assemblée régionale Europe de l'APF en séance plénière au Centre de Conférences de Crans-Montana

- Allocution de Marie-Paule Zufferey-Ravaz, présidente du Grand Conseil du canton du Valais
- Allocution de Yves-Gérard Rebord, président de la section du Valais et premier vice-président du Grand Conseil du canton du Valais
- Allocution de Jean-Jacques Rey-Bellet, président du Gouvernement du canton du Valais
- Allocution de Philippe Charlier, chargé de Mission Europe
- Adoption de l'ordre du jour
- Intervention des sections

11h.15 Pause

11h.30

Intervention de Jean-Loup Dherse, ancien vice-président de la Banque Mondiale

"L'éthique ou le chaos" en introduction aux travaux de la commission II

Intervention des sections

12h.30 Déjeuner offert par le Gouvernement valaisan au restaurant "Le Sporting" à Crans

14h.30 Reprise de la séance plénière

Communication d'un expert sur un thème relatif à la promotion du français dans le monde

Intervention des sections

15h.30 Installation des Commissions :

Commission I

- Présidence
- Vice-présidence
- Rapporteur : Odette Trupin, député, membre de l'Assemblée nationale française

"La Francophonie dans les PECO:

- Etat des lieux
- Perspectives de coopérations décentralisées dans le cadre de la Francophonie (jumelage, coopération scolaire et universitaire, etc...)"
- Exposé du rapporteur
- Discussion

Commission II

- Présidence
- Vice-présidence
- Rapporteur : M.Yves-Gérard Rebord, premier vice-président du Grand Conseil du canton du Valais

"La contribution des Parlements au développement économique"

- Exposé du rapporteur
- Exposé de Denis Maillat, expert
- Discussion

18h.00 Fin des travaux

20h.00 Dîner offert par le Parlement valaisan au restaurant "Mont-Cervin" à Crans

Mardi 11 janvier

9h.00 Reprise des travaux des commissions I et II: Poursuite des discussions Adoption des projets de résolution Fin des travaux des commissions 11h.00 Pause 11h.30 Séance plénière Audition de Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence de la Francophonie "Les programmes de coopération de la Francophonie en Europe. Bilan et perspectives" Discussion 12h.30 Déjeuner offert par les sections de la Vallée d'Aoste et du Luxembourg au restaurant "Le Raccard" à Crans 14h.30 Séance plénière Audition du président de l'Agence universitaire de la Francophonie "Les programmes de coopération de l'AUF en Europe. Bilan et perspectives" Discussion 15h.15 Examen des rapports et adoption des projets de résolution des commissions I et II. 17h.15 Présentation de l'édition 2000 du "Tableau descriptif et comparatif des institutions des sections de la Région Europe" Élection du candidat chargé de mission Europe et du secrétaire de la région **Divers** Lieu et dates de la prochaine assemblée régionale 17h.30 Allocution de clôture de Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire de l'APF 18h.00 Fin des travaux Diffusion d'un communiqué aux médias et sur Internet

20h.00

Dîner de clôture offert par Philippe Charlier, chargé de mission Europe au restaurant d'altitude d'Aminona : soirée folklorique et repas valaisan

Mercredi 12 janvier

Découverte de la région de Verbier, repas dans un restaurant d'altitude

Tenue hivernale indispensable

Fin de la journée : possibilité de se rendre à l'aéroport de Genève en prenant le train de 16h.36 de la gare de Martigny pour arriver à Genève à l'aéroport à 18h.31.

Les personnes décidant de quitter le Valais ce mercredi soir, trouveront leurs bagages à la gare de Martigny.

Jeudi 13 janvier

Départ des délégués

(En annexe programme des accompagnants)

Le thème présenté par la section Valais

Assemblée parlementaire de la Francophonie

13^{ème} Assemblée de la région Europe 10 - 12 janvier 2000 - Valais

Commission II

La contribution des parlements au développement économique

Rapport présenté par M. Yves-G. Rebord Vice-président du Grand Conseil valaisan Président de la section Valais de l'APF

Sion, octobre 1999

La contribution des parlements au développement économique

- Pistes de réflexion -

I. Trois évolutions guident le développement économique de notre planète

En période de transformations économiques où les changements sont rapides, permanents et complexes, les attentes des citoyens envers les autorités politiques augmentent, notamment en matière de politique économique.

Pour les collectivités publiques, il y a fort à parier que le débat sur le développement économique se concentre au début du troisième millénaire sur trois éléments clefs : l'évolution des idéologies, des technologies et de la démographie.

- 1. Du côté des idéologies, la mise en œuvre des politiques favorisant le développement économique génère depuis toujours un débat sur l'opportunité et la légitimité de l'intervention des Etats dans ces domaines. Si aujourd'hui les idéologies du libre-marché dominent, force est de constater que ses défenseurs se préoccupent désormais des déséquilibres engendrés par le tout-marché, comme le symposium international de Davos 1999 l'a montré. D'une part, la notion de régulation des marchés internationaux fait son chemin ; d'autre part un débat de fond émerge sur l'équité et les défis locaux de la mondialisation, obligeant à repenser l'idéologie du développement, et qui sait, à prendre au sérieux la notion de développement durable.
- 2. Les technologies sont entrées dans un nouveau cycle fondé sur l'information et les biotechnologies qui transforment radicalement notre relation au monde. Ainsi Internet et les nouveaux modes de communication cassent progressivement l'organisation cloisonnée des entreprises et des administrations traditionnelles ; ils permettent des dialogues en direct à des milliers de kilomètres et génèrent une nouvelle sociabilité entre personnes très distantes. Mais ils engendrent aussi de nouvelles formes d'exclusion, dans les pays les plus industrialisés et naturellement dans les pays du « Sud ». On parle en anglais de « Digital Divide ». Comme le montre le philosophe et urbaniste français Paul Virilio, livre après livre, article après article : être périphérique aujourd'hui, c'est être privé ou être en marge des grands courants d'échange, des grands flux d'information.
- 3. Dernière évolution centrale : la démographie. L'Europe vieillit inéluctablement tandis que la population mondiale atteint désormais les 6 milliards d'habitants. Pour les nations industrielles mais aussi pour les institutions internationales, trois défis sont posés : intégrer les nouvelles populations et penser le multiculturalisme qui se développe ; développer de nouvelles formes de relations entre jeunes et vieux ; gérer le temps libre qui se développe en relation avec le vieillissement et la diminution progressive du temps de travail.

II. De nouvelles formes de régulation privée et publique voient le jour

Ces évolutions complexes amènent les entreprises tout comme les pouvoirs publics à revoir leurs modes de gestion.

Le chercheur américain Michael Porter est l'un des premiers à avoir montré, au début des années 1990, que la globalisation requiert paradoxalement un management « territorial » dont l'enjeu est de permettre aux systèmes de productions régionaux (entreprises, branches d'activités) de devenir innovateurs, en étant à la fois ancrés localement et ouverts sur le monde. La réussite économique dépend de la capacité de gérer des situations complexes et « chaotiques », ce qui nécessite, tant pour les entreprises que pour les pouvoirs publics, de tenir compte des spécificités et des potentialités de chaque région ou pays, tout en inscrivant leur action dans un champ plus large.

Gestion d'entreprise

Il est frappant de constater, lorsque l'on lit les ouvrages les plus récents, l'importance croissante prise par les préoccupations territoriales (et pas seulement environnementales) dans le management d'entreprise. Jean Brilman (1998) relève la généralisation du concept de « valeur totale » et montre que l'élaboration d'indicateurs de performance plus sophistiqués et stratégiques s'étend dans certaines entreprises à toutes « les parties prenantes » : ces indicateurs incluent désormais non seulement la satisfaction des actionnaires, des clients ou du personnel, voire des fournisseurs mais encore les apports de l'entreprise à l'ensemble de la société et à l'environnement.

Dans le même ordre d'idée, Lazlo et Laugel, dans leur ouvrage de 1998 traitant de l'économie du chaos, incluent dans leurs dix principes de gestion de la transformation permanente, des recommandations concernant « le pari de la pérennité ». Leur approche, très semblable à celle des milieux innovateurs soutenue notamment par Denis Maillat, traite non seulement de l'environnement professionnel des firmes (partenariats au sein de leurs branches) mais encore de leurs relations avec les communautés locales, d'autres industries et les institutions publiques. Ces relations multiples sont présentées comme une condition de pérennité de l'entreprise parce qu'elles lui agrandissent les champs d'action possibles, ce qui est particulièrement vital en période d'incertitude et de changement permanent.

Gestion publique

De leur côté, les autorités politiques, quel que soit leur champ d'intervention, international, national ou régional, revoient un peu partout dans le monde leurs modes d'intervention. Ceci donne lieu à quatre types de réformes :

• En premier lieu, les <u>réformes institutionnelles</u> permettent aux collectivités publiques de développer des collaborations transnationales ou interrégionales et de créer des espaces de libre échange favorables au développement économique. La construction européenne en est bien évidemment un exemple, la mise sur pied progressive d'organismes régulateurs des marchés mondiaux, comme l'Organisation mondiale du commerce en est un autre. Il ne saurait exister durablement des marchés sans une régulation internationale et sans une certaine équité entre les différentes régions de la planète.

- Ensuite, les <u>réformes des processus et des outils de la gestion publique</u> tendent à optimiser le fonctionnement interne des institutions politiques et de l'administration. Dans un système mondial, le secteur public se doit lui aussi d'être performant. Contrairement à certaines idées reçues, l'augmentation de l'efficacité des pouvoirs publics n'est pas du seul ressort de l'administration mais de l'ensemble du système politico-administratif: elle implique donc les gouvernements et les parlements. C'est en remplissant efficacement leurs trois fonctions de vigie (prévoir et anticiper), d'aiguilleur (choisir, mettre en œuvre, évaluer) et de symbole (organiser le débat, incarner de manière légitime) que les autorités politiques peuvent contribuer au développement de leurs territoires et faciliter l'action des entreprises.
- Par ailleurs, les importants budgets gérés par les collectivités publiques qui, pour les pays européens représentent entre 32% (Suisse) et 57% (Suède) du PIB, leur confèrent, malgré la crise des finances publiques, des capacités importantes d'orientation du développement économique, et cela même si une large part des politiques conjoncturelles est désormais déléguée aux banques centrales. Ainsi l'Union européenne, parlement et commission réunis, s'engage activement dans une politique visant au développement de l'attractivité et de la compétitivité de l'Union. La Suisse, elle aussi, renforce systématiquement la promotion du « Standort Schweiz ». Cependant, une politique de développement économique passe non seulement par des incitations en matière de technologie mais aussi par une gestion ciblée des politiques publiques traditionnelles qui assurent les conditions cadres du développement économique : accès à la technologie, formation, santé, relations jeunes-vieux, etc.
- Enfin et surtout, aucune politique ne se décrète aujourd'hui de manière autoritaire : leur élaboration et leur mise en œuvre nécessitent au contraire une véritable concertation entre autorités politiques, entreprises et société civile. C'est ici que le développement durable peut devenir une notion utile. Trop souvent confinée au seul registre de l'écologie, la recherche d'un développement durable implique un dialogue et une concertation entre les différentes composantes de nos sociétés éclatées, sur les problèmes écologiques, économiques et sociaux. Sans ce dialogue, l'action des pouvoirs publics en matière de développement économique est vouée à l'échec. En effet, la globalisation n'affecte pas seulement l'économie mais aussi la cohésion et les liens sociaux entre les personnes formant une collectivité. L'urbanisation, y compris dans les zones d'apparence rurale, transforme les liens sociaux, rendant moins automatique l'identification des citoyens à leur collectivité et leur participation à la vie collective. D'où la nécessité de nouvelles formes de relations entre habitants et responsables politiques, où les parlements ont leur rôle à jouer.

III. Les parlements (et les gouvernements) ont une marge de manœuvre : à nous de jouer !

Malgré la difficulté de la tâche, les pouvoirs publics, et les parlements en particulier, continuent donc à disposer d'importants atouts pour apporter des réponses pertinentes aux problèmes évoqués.

Pour jouer leur rôle dans le contexte, relever les enjeux constitués par les évolutions idéologiques, technologiques et démographiques du monde d'aujourd'hui, pour construire et mener une politique de développement active plutôt que de subir les mutations en cours, les parlements doivent rénover leurs modes de fonctionnement et d'organisation afin de pouvoir remplir leur triple fonction de vigie, d'aiguilleur et de symbole. Concrètement, cela peut se traduire par quatre « offensives ».

Les parlements doivent être un lieu central du débat public et un relais fort avec les citoyens et les entreprises

Les parlements doivent débattre des enjeux idéologiques, technologiques, démographiques dont la maîtrise influence le développement futur des pays et régions qui les composent.

Ils communiquent traditionnellement avec les citoyens et les entreprises:

- · par les organes parlementaires;
- par l'entremise des partis politiques.

Les nouvelles techniques de communication (internet...) peuvent faciliter le dialogue entre parlements, citoyens et entreprises et permettre de mieux cerner leurs attentes en matière de transfert de technologie et de développement durable.

Dans une société plus complexe, globalisée, atomisée et devant opérer de véritables choix dans l'affectation des budgets publics, les parlements doivent réellement remplir cette fonction de plate-forme d'échange entre citoyens et Etat, ce d'autant plus que les besoins d'explication des mesures politiques ont grandement augmenté. De par leur composition, leur mode d'élection et leurs fonctions constitutionnelles, les parlements disposent d'une légitimité certaine pour induire une politique économique concertée répondant aux attentes des citoyens et des entreprises.

Parlements et gouvernements peuvent générer un climat propice à un développement économique durable

En créant un cadre institutionnel stimulant le dialogue avec les citoyens et les entreprises, l'Etat instaure également une certaine prévisibilité du comportement des acteurs et réduit l'incertitude qui règne dans le milieu économique. Il façonne de ce fait un environnement propice à la collaboration et à l'apprentissage mutuel qui s'avère particulièrement nécessaire dans notre contexte économique en évolution rapide et permanente, où l'échange d'information et la mise en réseau d'entreprises sont des facteurs de succès.

De fait, une véritable réflexion stratégique impliquant les acteurs économiques est aujourd'hui nécessaire pour définir une politique économique permettant aux pays, respectivement aux régions, de se positionner dans une économie mondialisée et de tirer profit de leurs avantages concurrentiels.

Ceci implique d'associer les acteurs économiques et les citoyens à l'élaboration des stratégies de développement conformément aux principes recommandés pour définir ce qu'on appelle depuis le sommet de Rio des « Agenda 21 » régionaux décrivant les actions prioritaires devant

permettre le développement durable de la région concernée. L'argent investi dans ce genre de démarche peut avoir un important effet multiplicateur et être un exemple probant de l'utilisation efficace et efficiente des deniers publics.

Les parlements ont toujours la maîtrise et donc la responsabilité des choix budgétaires

Les fonctions budgétaires et législatives du parlement lui permettent de mettre en oeuvre une stratégie de développement économique par des interventions ciblées dans les domaines suivants:

- les <u>politiques structurelles</u> visant à créer les conditions cadres favorables aux déploiements des activités économiques; ces politiques sont des facteurs importants de localisation et de développement des entreprises. Des politiques de transports, de formation, d'énergie pour ne citer que celles-là favorisent, lorsqu'elles sont bien menées, le développement et l'attractivité d'une région;
- les <u>politiques conjoncturelles</u> visant à apporter, via les politiques financières, fiscales et en faveur de l'emploi, une aide indirecte aux agents économiques;
- les <u>politiques de promotion économique</u> apportant une aide directe aux entreprises via d'une part les mesures ciblées de promotion (promotion endogène, exogène, transfert de technologie etc.) et d'autre part, via la concertation et la mise en réseau des acteurs ; l'évolution de la société, davantage axée vers le savoir et la communication, contribuera à faire de ce dernier point un élément prépondérant en matière de politique économique;
- les <u>politiques sociales</u> permettant de créer la cohésion nécessaire à une saine activité économique (soutien à la famille, aide aux nouveaux pauvres, développement des services de proximité, prise en compte du vieillissement de la population et de la diminution progressive du temps de travail...);
- <u>le transfert de technologie et de savoir</u>, dont le rôle est prépondérant pour une économie principalement basée sur le savoir, est un exemple concret où un partenariat public-privé peut être institué avec succès: tant les Hautes écoles que les industries peuvent sortir gagnantes d'une intensification de leurs collaborations. Il convient pour ce faire d'établir les règles du jeu permettant d'assurer les échanges et les contacts entre les différents partenaires (entreprises, centres de recherche, organismes d'interfaces ...).

Un effort accru est nécessaire en matière d'évaluation des effets des politiques publiques sur le développement d'une nation ou d'une région

Il serait faux de croire que les parlements n'interviennent qu'en amont du processus législatif. Ils possèdent également un important rôle en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques, notamment par les fonctions déployées dans le cadre de la haute surveillance.

Trop longtemps, le politique s'est contenté de décréter des programmes sans porter une attention suffisante aux effets des mesures déployées. Le suivi des politiques doit avoir pour but d'améliorer la qualité des décisions. Ceci suppose un suivi comparatif régulier de l'évolution du tissu économique d'une région ainsi qu'une évaluation systématique de l'effet des politiques publiques et de leurs impacts sur le développement économique.

Une implication régulière des parlements dans le suivi et l'évaluation des politiques permettra aussi de renforcer la crédibilité de l'institution dont on ne retient parfois que les interminables débats en plénum ou les querelles politiciennes. Par ailleurs, un suivi régulier peut également contribuer à améliorer la communication et l'information vis-à-vis des habitants.

IV. Conclusions

Si les institutions publiques sont garantes d'une certaine prévisibilité, elles peuvent également introduire une inertie préjudiciable au développement de leur région. L'importante mouvance de l'environnement économique et social oblige les institutions, donc les parlements, à suivre très attentivement les évolutions économiques et sociales et à agir de manière efficace pour apporter rapidement des « solutions » qui rencontrent l'adhésion des citoyens.

Moins impliqués dans la gestion courante que les gouvernements, les parlements sont certainement bien placés pour procéder à des adaptations de leur manière de fonctionner visant à mieux percevoir les besoins des citoyens, proposer une offre politique cohérente, créer l'adhésion autour des politiques économiques décidées et assurer le suivi des mesures proposées. En le faisant, ils contribueront, de par l'importance des budgets qu'ils octroient, à promouvoir activement le développement économique.

Indications bibliographiques

Le texte du présent rapport a été préparé par Yves-Gérard Rebord, vice-président du Grand-Conseil valaisan, avec la collaboration de Denis Maillat, directeur de l'Institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel et de Stéphane Decoutère, chef de projet au Centre de management public de l'Etat du Valais. Sa rédaction s'appuie notamment sur les ouvrages et articles suivants :

Beinhocker, E. (1998). *Stratèges, osez aller jusqu'au limites du chaos!* In « Le chaos régénérateur, ça existe? ». Genève, Le Temps stratégique no 80.

Brilman, J. (1998). Les meilleures pratiques du management. Au coeur de la performance. Paris : Les Editions d'organisation.

Brown, S. & K. Eisenhardt (1998). *Competing on the edge. Strategy as structured chaos.* Boston: Harvard Business School Press.

Decoutère, S., J. Ruegg & D. Joye, (éd), (1996). Le management territorial. Pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes. **De Foucauld, J.-B. & D. Piveteau** (1995). Une société en quête de sens. Paris: PUF.

Lazlo, Ch. & J.F. Laugel (1998). L'économie du chaos. Comment gérer la transformation permanente des entreprises dans des environnements complexes et instables. Paris : Les Editions d'organisation.

Maillat, D. & L. Kébir (1999). *Learning region et systèmes territoriaux de production*. In « Le paradigme de milieu innovateur dans l'économie spatiale contemporaine ». Bordeaux, Revue d'économie régionale et urbaine no 3 - 1999.

Porter, M. (1993). *L'avantage concurrentiel des nations*. Paris : Interéditions (l'édition originale anglaise date de 1990).

Virilio, P. (1998). La bombe informatique. Paris : Galilée.

* * *

Contact

Yves-Gérard Rebord

Vice-président du Grand Conseil du canton du Valais Président de la section Valais

Tél. 027/345 39 45 Fax. 027/345 39 46

Email rebord@regence.ch